



Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à greffe@arafer.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	
Raison sociale de l'entreprise	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	
Département d'établissement de l'entreprise	

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
<p>Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	
<p>Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	

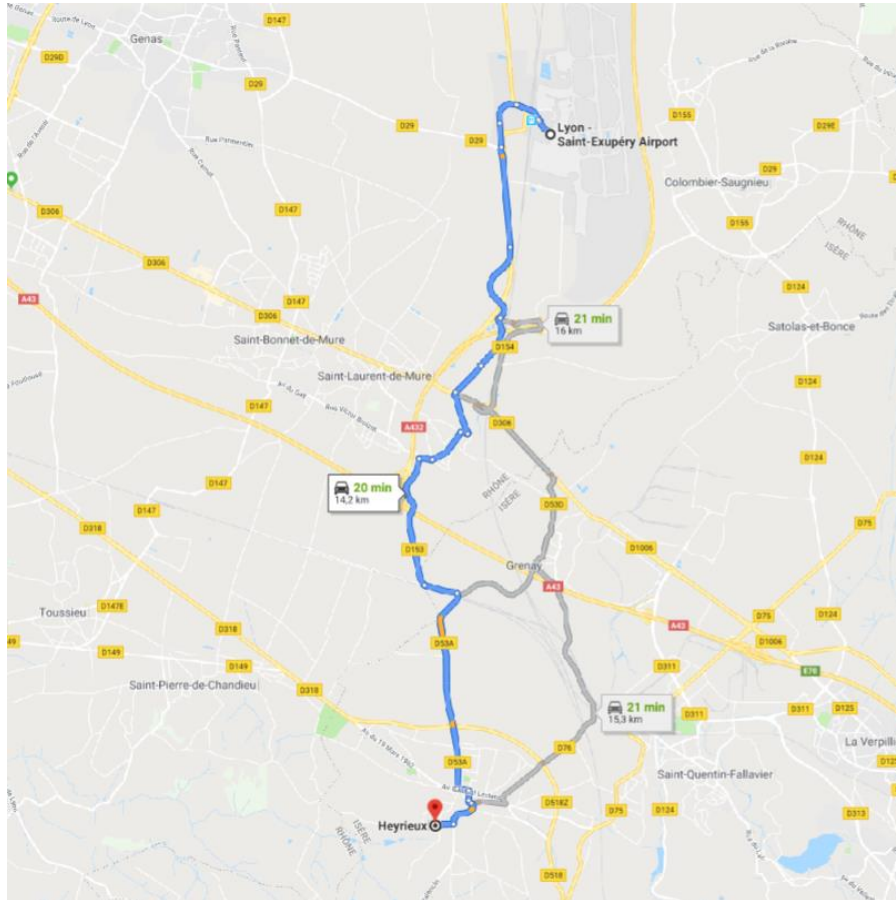
1 « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

2 Extrémité 1 de la liaison concernée

3 Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	
Temps de parcours (en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	

ANNEXE 1 – Plan de la desserte demande ARAFER du 19/08/2019



Origine :

- Lyon Aéroport Saint Exupéry
Arrivée T1, 69125 Colombier-Saugnieu
- Point GPS Google Maps : 45.719095, 5.079539

Destination :

- Heyrieux, Piscine Municipale
Piscine Municipale, Avenue du 19 Mars 1962, 38540 Heyrieux
- Point GPS Google Maps : 45.631342, 5.056658

Temps de trajet : 0h30 min

Distance selon google maps : 14 kms

ANNEXE 2 – Fiche horaire LYON ST EXUPERY - HEYRIEUX : demande d'autorisation ARAFER du

Jour de fonctionnement	ST EXUPERY - HEYRIEUX	ST EXUPERY - HEYRIEUX	ST EXUPERY - HEYRIEUX	ST EXUPERY - HEYRIEUX
	Aller	Aller	Aller	Aller
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3	Horaire 4
Lundi	06:00	06:30	07:00	07:30
Mardi	06:00	06:30	07:00	07:30
Mercredi	06:00	06:30	07:00	07:30
Jeudi	06:00	06:30	07:00	07:30
Vendredi	06:00	06:30	07:00	07:30
Samedi	06:00	06:30	07:00	07:30
Dimanche	06:00	06:30	07:00	07:30

Jour de fonctionnement	HEYRIEUX - LYON ST EXUPERY	HEYRIEUX - LYON ST EXUPERY	HEYRIEUX - LYON ST EXUPERY	HEYRIEUX - LYON ST EXUPERY
	RETOUR	RETOUR	RETOUR	RETOUR
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3	Horaire 4
Lundi	05:30	06:00	06:30	07:00
Mardi	05:30	06:00	06:30	07:00
Mercredi	05:30	06:00	06:30	07:00
Jeudi	05:30	06:00	06:30	07:00
Vendredi	05:30	06:00	06:30	07:00
Samedi	05:30	06:00	06:30	07:00
Dimanche	05:30	06:00	06:30	07:00

